

**COMMUNE  
DE  
BELLEVAUX**

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU LUNDI 17 MARS 2025  
à 18h30 en mairie (salle du conseil)**

L'an deux mil vingt-cinq -----

Le 17 mars -----

Le Conseil Municipal de la Commune de **BELLEVAUX** (Haute-Savoie) -----  
dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie (salle du conseil), -----  
sous la présidence de **Monsieur VUAGNOUX Jean-Louis, maire**, -----

**Etaient présents** : VUAGNOUX Jean-Louis, maire

BERNAZ Célia, VOISIN Benoit, GOUNANT Ophélie, MEYNET Yves, adjoints,

CORBET Nicolas, conseiller municipal délégué,

FAVRAT Armand, BRUNEL Nathalie, MORAND Frédéric, MEYNET Vanessa, MEYNET-  
CORDONNIER Armony, REY Emmanuel, TORNIER Anne-Laurence, CORNIER Daniel, conseillers  
municipaux

**Etait absent excusé** : CORNIER-PASQUIER Dominique

<b>Date de la convocation :</b>	<b>10 mars 2025</b>
<b>Nombre de conseillers municipaux en exercice :</b>	<b>15</b>
<b>Présents ou représentés :</b>	<b>14</b>
<b>Election d'une secrétaire de séance :</b>	<b>TORNIER Anne-Laurence</b>

**La séance est ouverte à 18 heures 30 par le Monsieur le Maire après vérification du quorum.**

**Approbation du procès-verbal de la dernière séance** : Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal du conseil municipal du **17 février 2025**. Celui-ci est approuvé à la majorité du conseil municipal.

➤ **PRESENTATION du projet d'aménagement de la forêt communale de Bellevaux par M. PARCHEMIN.**

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Monsieur Parchemin, chef de projet – ONF, invité pour présenter le projet d'aménagement de la forêt communale de Bellevaux pour les 20 ans à venir.

Mr Parchemin présente l'analyse réalisée, celle-ci concerne les 395 hectares de forêt soumise au régime forestier, ainsi que le programme d'actions préparé et proposé par l'ONF. Celui-ci sera à mettre en œuvre durant cette période. Il sera également approuvé par le Préfet de Région. Le conseil municipal est appelé à délibérer sur ce projet.

## ➤ **DELIBERATIONS :**

### **01- 17.03.2025 : PROJET DE DOCUMENT DE PRESCRIPTIONS DE LA FORET COMMUNALE ETABLI PAR L'OFFICE NATIONAL DES FORETS POUR LA PERIODE 2025-2044 :**

- **Analyse de l'état de la forêt**
- **Objectifs à assigner à la forêt**
- **Programme d'actions :**

Monsieur le Maire indique que le conseil est invité à se prononcer sur l'aménagement de la forêt communale de Bellevaux établi par l'Office National des Forêts pour la période 2025 - 2044 en vertu des dispositions des articles L212-1 et L212-2 du code forestier.

Il présente ce projet qui comprend :

- l'analyse de l'état de la forêt,
- les objectifs à assigner à la forêt qui ont été fixés en concertation avec la commune,
- un programme d'actions où sont définis les années de passage en coupe, les règles de gestion, ainsi qu'à titre indicatif les travaux susceptibles d'être réalisés et le bilan financier prévisionnel

La surface cadastrale relevant du régime forestier objet de l'aménagement est arrêtée à 395,70 ha.

#### **Le Conseil Municipal, après, en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- approuve la révision de l'aménagement de la forêt communale et le programme d'actions associé et donne mandat à l'Office National des Forêts de demander, en son nom, l'application des dispositions du 2° de l'article L122-7 du Code forestier pour cet aménagement au titre du site Natura 2000 et du site classé monument historique.

### **02 – 17.03.2025 : RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE – Convention de partenariat pour le développement du réseau de lecture publique, entre la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT-CHABLAIS, l'ASSOCIATION « LIRE A BELLEVAUX » et la COMMUNE DE BELLEVAUX**

La Communauté de Communes du Haut-Chablais a mis en place un réseau de bibliothèque et un service de lecture publique. Un projet territorial de lecture publique a été élaboré afin de donner un accès gratuit à toute la population de la CCHC et à toutes les bibliothèques.

Pour la bibliothèque de Bellevaux, une convention de partenariat entre la CCHC, l'Association « Lire à Bellevaux » et la Commune de Bellevaux pour le développement du réseau de lecture publique définissant les conditions de collaboration, les obligations et le financement doit être approuvée par le Conseil Municipal de Bellevaux.

Monsieur le Maire, donne lecture de la convention de partenariat proposée entre la CCHC, l'association "Lire à Bellevaux" et la commune de Bellevaux pour le développement du réseau de lecture publique.

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- Approuve le projet tel que présenté,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention et toutes les pièces s'y rapportant.

➤ **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :**

**- Remontées Mécaniques HIRMENTAZ– Saison 2024/2025** : Monsieur le Maire informe le conseil municipal du chiffre d'affaires réalisé au 16.03.2025.

**- Remontées Mécaniques ROC D'ENFER– Informations – réunion commerçants + Tribunal de commerce** : Monsieur le Maire informe le conseil municipal des chiffres d'affaires des remontées mécaniques du Roc d'enfer au 16.03.2025. Monsieur le Maire explique qu'une réunion avec les commerçants de la Chèvrerie a eu lieu pour les informer de la mesure de sauvegarde déposée au Tribunal de Commerce.

**- TRAVAUX DE RENOVATION DE L'ECOLE COMMUNALE :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une demande de subvention a été déposée sur la plateforme de la région. Montant des travaux : 1 730 000 € HT.

L'Etat au travers du Fond Vert, la Région, le Département vont être sollicités pour des aides. La CAF et la MSA également pour l'acquisition de mobilier.

Le désamiantage est prévu début juillet, appel d'offre début juin, début des travaux novembre 2025.

Pour la prochaine rentrée scolaire, il est envisagé :

- d'ouvrir une classe dans local de l'ancienne Poste
- d'aménager une autre classe dans les locaux du magasin VAUTEY durant le temps du chantier.
- Faire l'accès à la maternelle par le jardin du presbytère

**- Les Airelles :**

Le bâtiment du Centre de vacances « Les Airelles » est abandonné depuis un certain temps. La Commune avait envisagé une acquisition pour rénovation au travers de l'EPF. Après deux visites des locaux, le conseil municipal fait le choix de ne pas poursuivre faute de moyens.

**- Les Mouilles Rousses : Rencontre sur le terrain avec les services de la DDT le 25 mars 2025**

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 21 h 00.

**Le Secrétaire,**  
**TORNIER Anne-Laurence**

**Le Maire,**  
**VUAGNOUX Jean-Louis**